

# COMMUNE D'ALBERTVILLE

## COMPTE RENDU

### SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

**DU 19 JANVIER 2015**



VU, POUR AFFICHAGE,

LE MAIRE



REPUBLIQUE FRANCAISE

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JANVIER 2015

Le dix-neuf janvier deux mille quinze à dix-huit heures et trente minutes, les membres du conseil municipal d'Albertville, convoqués le 13 janvier 2015, se sont réunis dans la salle du conseil municipal à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de madame Martine BERTHET, maire d'Albertville.

Étaient présents : Martine BERTHET, maire

Vincent ROLLAND, Catherine TERRAZ, Frédéric BURNIER FRAMBORET, Christelle SEVESSAND, Jean-François BRUGNON, Jacqueline ROUX, Yves DUJOL, Pascale MASOERO, Hervé BERNAILLE, Josiane CURT, Maurice MONTJOVET, Jean MARTINATO, Marie Agnès LEROUX, Muriel THEATE, Fabrice ZANIVAN, Valérie ROUGERON, Jean-Pierre JARRE, Esman ERGUL, Marie-Christine VANHOUTTE, Aziz ABBAS, Bérénice LACOMBE, Chloé CHENAL, Pierre POINTET, Claude BESEVAL, Jean-Pierre SAINT-GERMAIN, Dominique RUAZ, Noëlle AZNAR-MOLLIEX, Claudie LEGER, Michel BATAILLER, Valérie AINAUD

Étaient excusés

Philippe PERRIER qui a donné pouvoir à Noëlle AZNAR-MOLLIEX

David GUILLOT qui a donné pouvoir à Frédéric BURNIER FRAMBORET

Le quorum étant atteint (31 personnes), le conseil peut valablement délibérer sous la présidence de Martine BERTHET, maire,

Chloé CHENAL est élue secrétaire de séance.

Conformément au code général des collectivités territoriales, la séance a été publique et le compte-rendu affiché dans les délais légaux.

**APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUILLET 2014.**

**LE PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUILLET 2014 EST APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ.**

### COMMUNICATIONS AU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JANVIER 2015

#### **1° Message de soutien de notre ville jumelle Winnenden**

Martine BERTHET

Suite aux évènements tragiques qui se sont déroulés en France, Monsieur Hartmut HOLZWARTH, Maire de Winnenden, a adressé à la ville d'Albertville ce message de soutien : "De tout notre coeur nos pensées sont avec nos amis français. Nous répondons en commun de la liberté !"

#### **2° Campus olympique – Signature des compromis de vente SAMSE/CEBAL**

Martine BERTHET

Dans le prolongement du conseil municipal du 17 novembre dernier, les compromis de vente ont été signés le 31 décembre dernier aux conditions présentées au conseil municipal et la demande de permis de construire pour le réaménagement des locaux CEBAL déposée par la SAMSE le 8

janvier.

### **3° Classement en catégorie III de la maison du tourisme du pays d'Albertville**

Vincent ROLLAND

Dans le prolongement de la délibération du conseil municipal du 17 novembre dernier et au vu du dossier déposé, le préfet de la Savoie, par arrêté en date du 6 janvier 2015, a prononcé le classement de l'office de tourisme « Maison du tourisme du pays d'Albertville » en catégorie III pour une durée de cinq ans.

### **4° Centre international de séjour - Lancement d'un avis de publicité relatif à la passation d'une convention de délégation de service public**

Vincent ROLLAND

Ouvert en 1991, le centre international de séjour d'Albertville propose une structure d'accueil pour les groupes et les jeunes au sein de la cité médiévale de Conflans.

Du fait de sa situation géographique, au cœur de la cité médiévale de Conflans, cet équipement constitue un élément important pour le développement de l'accueil touristique sur la commune.

Depuis son ouverture, le CIS a été géré directement par la ville. Après une période de mise en sommeil de l'exploitation de la structure, nous avons donc choisi d'en confier la gestion dans le cadre d'une délégation de service public de type « concession » pour une durée de 12 ans. Le retour des offres est fixé au 16 février 2015 à 16h avec une prise en main de la gestion par le futur repreneur au 1<sup>er</sup> septembre 2015. Au terme de la procédure, le conseil municipal sera à nouveau sollicité pour se prononcer sur la proposition de choix du délégataire.

### **5° Renouvellement des conventions de prestations de services avec la caisse d'allocations familiales de la Savoie**

Christelle SEVESSAND

La ville est soutenue par la caisse d'allocations familiales de la Savoie dans le fonctionnement de ses dispositifs péri & extra scolaires définis dans le contrat enfance jeunesse.

Dans ce cadre, la CAF verse des prestations de service à hauteur de 0,50 euro par heure d'enfant présent sur les dispositifs déclarés en accueil de loisirs péri ou extra scolaire.

Ces prestations de services sont établies sur la base d'un conventionnement triannuel. 2014 était l'année de renouvellement. La CAF a attendu la mise en place à la rentrée de septembre, de la réforme des rythmes scolaires pour ajuster les conventions selon les nouvelles organisations.

Les conventions ainsi ajustées ont été établies par la CAF et signées par Mme le Maire en décembre 2014 pour les années 2014-2016.

Pour les 5 accueil périscolaires et les aides spécifiques rythmes éducatifs :

- Raymond Noël-Pargoud
- Champ de Mars/Louis Pasteur
- Plaine de Conflans
- Saint Sigimond Albert Bar
- Val des Roses

Pour les 3 accueil extra scolaires:

- ALSH Centre de loisirs les Pommiers
- ALSH Champ de Mars
- ALSH sport loisirs (pour l'école municipale des sports et de la culture et vis-ta-ville)

### **6° Décisions en vertu de la délibération du 22 avril 2014 accordant délégation au maire**

Hervé BERNAILLE

- **Décision de création et suppression de régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux**

Décision en date du 16 décembre 2014 modifiant la régie de recettes animations afin de permettre l'encaissement des produits suivants :

- Billetterie d'organisation de concerts, spectacles, conférences
- Droits d'entrée d'animations diverses et de repas concerts
- **Location de petits matériels et vente d'objets promotionnels dans le cadre des animations**

- **Décision concernant la conclusion et la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans**

Date décision	Bénéficiaire	Adresse	Durée	Nature des locaux	Conditions
17/12/14	SAES dispo PAEJ	Maison des associations 21 Rue G. Lamarque	01/10/14 31/09/17	Bureaux n°206 et 207, 2ème étage de 2 x 18 m²	547,20 €
16/12/14	MARTIN Bernard	Confians	01/01/2015 31/12/2015	Annexe château Manuel de Locatel	Gracieux

## 7° Remerciements

Martine BERTHET

Madame Martine ALBERT, directrice départementale de l'association des paralysés de France, et monsieur Jean-Claude PICCARD, son correspondant Albertvillois, remercient la municipalité pour le prêt gracieux de la salle de la Pierre du Roy à l'occasion de leur traditionnel repas de Noël.

Christiane BERTRAND, au nom de l'ACMS Femmes élues de Savoie, remercie la municipalité pour l'accueil réservé lors de leur assemblée générale le 15 novembre dernier, à Albertville.

Mustapha HADDOU, conseiller municipal à la mairie d'Ugine, remercie la municipalité pour son étroite collaboration et pour le prêt de grilles à l'occasion du 19ème Festival du jeu et du jouet.

Madame le maire adresse ses remerciements aux services, aux bénévoles qui sont intervenus lors du déclenchement du plan d'hébergement d'urgence le 27 décembre ainsi qu'à toutes les personnes qui se sont présentées pour accueillir les touristes bloqués.

## 8° Événements familiaux

Martine BERTHET

Au nom du conseil municipal, madame le maire adresse ses sincères condoléances :

- à Fatima OUAKRIM, adjoint technique 2ème classe au sein du service vie scolaire, pour le décès de son père survenu le 23 décembre 2014 ;
- à Yolande ROMANET, ATSEM 1ère classe au sein du service vie scolaire, et à Aurélie ROMANET, ATSEM contractuelle au sein du service vie scolaire, pour le décès de leur père et grand-père survenu le 31 décembre 2014.

## 9° Question orale du groupe OSONS : gestion de l'événement du samedi 27 décembre : plan d'hébergement d'urgence

## 10° Le prochain conseil municipal est programmé

**Lundi 23 février 2015 à 18h30.**

## DELIBERATIONS

### **1-1-1 Budget principal 2014 – Décision modificative n°1**

Approbation de la décision modificative n°1 qui s'équilibre en dépenses et recettes à hauteur de - 157 231,00 euros en fonctionnement et à somme nulle en investissement.

#### **DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES AVEC 6 ABSEPTIONS**

-----

### **2-1-1 Création du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Arlysère : PETR Arlysère – Adhésion de la communauté de communes - Approbation**

Approbation de la création du PETR Arlysère au 1<sup>er</sup> juillet 2015 et de l'adhésion de la Co.RAL à ce PETR Arlysère ;

Approbation des statuts du PETR Arlysère joints en annexe ;

Demande à M. le Préfet de bien vouloir arrêter la création du PETR Arlysère au 1<sup>er</sup> juillet 2015.

#### **DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**

-----

### **2-1-2 Syndicat Arlysère – Demande de dissolution**

Approbation de la dissolution d'Arlysère au 30 juin 2015 ;

Approbation des conditions de dissolution (transfert du personnel, de l'actif et du passif au PETR Arlysère à la création de celui-ci) ;

Demande à M. le Préfet d'arrêter la dissolution d'Arlysère au 30 juin 2015 aux conditions ci-dessus.

#### **DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**

-----

### **2-2 Val Savoie Habitat – Conseil d'administration – Désignation d'un représentant au titre des personnes qualifiées**

Désignation de monsieur Gilles FANTONE, directeur de La Poste, en qualité de représentant au conseil d'administration de Val Savoie Habitat, au titre des personnes qualifiées en remplacement de monsieur Pierre POINTET.

#### **DECISION**

**DÉCIDE de ne pas procéder au scrutin secret pour cette désignation**

**Gilles FANTONE est désigné pour siéger au sein du conseil d'administration de Val Savoie HABITAT en qualité de personne qualifiée avec 33 voix.**

-----

### **2-3 Adhésion à l'association Union mondiale des villes olympiques**

Adhésion en qualité de membre actif à l'association Union Mondiale des Villes Olympiques dont le siège social est situé Ville de Lausanne - Case postale 6904 - 1002 Lausanne - SUISSE à compter de l'année 2015 ;

montant annuel de l'adhésion : 5 000 euros.

Autorisation à madame le maire à signer les documents correspondants.

#### **DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**

-----

#### **2-4 Indemnités de fonction du maire, des adjoints et des conseillers municipaux – Maintien**

Au 1<sup>er</sup> janvier 2015, la commune d'Albertville avec une population totale de 20 111 habitants dépasse le seuil de 20 000 habitants et change de strate démographique.

Toutefois, maintien des montants des indemnités comme fixés précédemment :

- indemnités du maire : 68,40 % de l'indice brut terminal de la fonction publique (1015) ;
- indemnités des adjoints : 23,68 % de l'indice brut terminal de la fonction publique (1015) ;
- indemnités des conseillers municipaux délégués : 10 % de l'indice brut terminal de la fonction publique (1015) ;
- indemnités des conseillers municipaux chargés de dossiers mais qui ne disposent pas d'une délégation : 4,21 % de l'indice brut terminal de la fonction publique (1015) ;
- indemnités des conseillers municipaux qui ne disposent pas d'une délégation : 2,64 % de l'indice brut terminal de la fonction publique (1015).

#### **DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**

-----

**Martine BERTHET, Jean MARTINATO, Aziz ABBAS, Josiane CURT et Michel BATAILLER ont quitté la séance le temps de l'examen de la question 2-5 et n'ont pas pris part au vote. Le quorum est réapprécié (26 personnes)**

#### **2-5 Concession d'aménagement de l'espace économie emploi formation et vie sociale (EEEFVS) – Protocole de sortie de concession – Avenant**

Approbation de la signature d'un avenant au protocole de clôture de la concession signé le 24 avril 2012 afin :

- de confirmer le prix de cession des immeubles correspond au montant du capital des emprunts affectés au financement de l'opération et restant à rembourser au 31 décembre 2011. Le montant du capital restant dû est diminué des ICNE et ACNE au 31 décembre 2011. Le solde net qui correspond au prix net de la cession est de 963 047,62 euros ;
- d'approuver les comptes définitifs de clôture et donner quitus de sa gestion à la SAIEM ;
- d'approuver le montant du solde résiduel des opérations, tel qu'établi au 31/12/2011, qui fait ressortir un net à régler par la ville de 10 954,84 euros.

#### **DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**

-----

**Martine BERTHET, Jean MARTINATO, Aziz ABBAS, Josiane CURT et Michel BATAILLER ont rejoint la séance. Le quorum est réapprécié (31 personnes)**

#### **3-1 Projet local de l'habitat (PLH) – Avis du conseil municipal**

Avis favorable au projet de programme local de l'habitat n°2 pour la période 2015-2020 ;

Autorisation à madame le maire, ou à défaut à son représentant, à entreprendre l'ensemble des démarches nécessaires à cette mise en œuvre et à signer les pièces afférentes à ce dossier.

#### **DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**

-----

#### **4-1 Label ville et territoire vélotouristiques – Avenant 3**

Approbation et autorisation de signature de l'avenant n°3 à la convention de partenariat avec la fédération française de cyclotourisme qui a pour objet de compléter et modifier la convention qui lie la ville à la fédération française de cyclotourisme.

Il précise l'aménagement de certains articles depuis l'élargissement du label ville et territoire vélotouristiques en novembre 2013 ainsi que la durée de renouvellement de la convention, qui prend effet à compter de la date de sa notification, jusqu'au 24 novembre 2017.

#### **DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**

-----

##### **5-1 Demande de subvention au ministère de la Culture et de la communication et au conseil général de la Savoie pour la restauration du retable de Saint-Joseph de l'église de Conflans**

Objet mobilier inscrit au titre des monuments historiques, éligible :

- à une subvention de l'Etat à hauteur de 20 % du montant HT des travaux, soit 8 200 euros ;
- à une subvention du conseil général de la Savoie à hauteur de 39 % du montant HT des travaux, soit 15 990 euros.

Demande de subvention auprès du ministère de la Culture et de la Communication et auprès du conseil général de la Savoie pour la restauration du retable de Saint-Joseph.

#### **DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**

-----

##### **6-1 Marché de travaux - Reconstruction partielle du centre des finances publiques - Lancement de la consultation**

Opération estimée à 312 000 euros HT.

Lancement de la consultation par application du code des marchés publics, pour la reconstruction partielle du centre des finances publiques afin d'engager les travaux de reconstruction au plus vite dans l'intérêt du personnel et des contribuables.

#### **DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**

-----

##### **6-2 Marché de travaux - Aménagement et entretien de la voirie - Lancement de la consultation**

Marché qui a pour objectif d'assurer les travaux de terrassements, de chaussées, de génie civil, de réseaux secs et humides et d'aménagements des espaces publics.

Caractéristiques du marché :

- marché à bons de commandes
- montant maximum annuel de 500 000 euros HT
- durée du marché : 1 an non renouvelable.

Lancement de la consultation par application du code des marchés publics.

#### **DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**

-----

**Yves DUJOL a quitté la séance le temps de l'examen et du vote de la question 6-3. Le quorum est réapprécié (30 personnes).**

##### **6-3 Marché de travaux - Mise en accessibilité du bâtiment de la Poste - Lancement de la consultation**

Lancement de la consultation pour la mise en accessibilité (PMR) du bâtiment de la Poste :

- en créant pour les bureaux annexes de la mairie, coté cour intérieure de la Poste, un escalier et un ascenseur desservant les niveaux 1 et 2. Un local poubelle sera également construit sous l'escalier ;
- en recréant la sortie de secours accessoire de la cage d'escalier commune avec les locaux de la Poste, en dissociant les évacuations. Coté rue de la Poste seront réalisés :
  - un escalier en colimaçon permettant d'évacuer les niveaux 1 et 2 (palliant le problème de cul de sac des deux niveaux) ;
  - un petit escalier permettant d'évacuer la sortie commune du rez-de-chaussée de la Poste et des locaux de la police municipale (sortie de secours accessoire) ;
  - et une rampe PMR desservant l'accueil de la police municipale ;
- la cour intérieure de la Poste et de la police municipale/archives sera également réaménagée. L'opération est estimée à 430 000 euros HT (voire 661 100 euros HT avec les prestations supplémentaires ou alternatives).

### **DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**

-----

**Yves DUJOL a rejoint la séance.  
Le quorum est réapprécié (31 personnes)**

#### **7-1 Promenade Edouard Herriot – Demande de subvention à l'Etat au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux 2015**

Aménagement piéton et mise en sécurité de la promenade Edouard Herriot  
montant estimatif de l'opération : 344 167 euros HT soit 413 000 euros TTC

Approbation de cette opération d'aménagement piéton et mise en sécurité de la promenade Edouard Herriot comme exposée ci-dessus ;

Approbation du coût prévisionnel des travaux pour un montant de 344 167 euros HT ;

Approbation du plan de financement faisant apparaître des participations financières de l'Etat ;

Sollicitation auprès de la Préfecture, dans le cadre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) 2015, d'une subvention de 39 000 euros pour la réalisation de cette opération.

### **DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**

-----

#### **7-2 Demande de subvention au conseil général de la Savoie et à la direction départementale des territoires dans le cadre du programme d'actions de prévention des inondations Tarentaise 2 (P.A.P.I)**

Approbation de cette opération dans le cadre du programme d'actions de prévention des inondations Tarentaise 2 (P.A.P.I) pour la création d'un support de sensibilisation aux risques naturels liés à l'eau : crues torrentielles, inondations de plaine et risques liés aux grands barrages par les élèves de l'école du Val des Roses et la commune d'Albertville, pour un montant prévisionnel de 7 500 euros TTC ;

Sollicitation d'une subvention auprès du conseil général de la Savoie pour la création et la réalisation du support vidéographique de sensibilisation sur les risques inondations ;

Sollicitation d'une subvention auprès de la cellule « risques » de la direction départementale des territoires pour la création et la réalisation du support vidéographique de sensibilisation sur les risques inondations ;

Sollicitation d'une subvention auprès de tout autre partenaire potentiel pour la création et la réalisation du support vidéographique de sensibilisation sur les risques inondations.

### **DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**



-----

**8-1 Motion en faveur de la proposition de loi portant création de la collectivité territoriale Savoie Mont-Blanc**

La Savoie et la Haute-Savoie ont exprimé la volonté de créer une collectivité nouvelle, appelée Savoie-Mont-Blanc au titre de l'article 72 de la Constitution. Cette dernière viendrait exercer des compétences en lieu et place des deux conseils généraux historiques et de l'Assemblée des Pays de Savoie.

Compte tenu des incidences fortes et positives que ce projet peut avoir pour notre collectivité, le conseil municipal dit tout son intérêt pour cette démarche et affirme son soutien aux initiatives mises en œuvre pour la création de la collectivité nouvelle Savoie-Mont-Blanc.

**DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES  
AVEC 6 ABSECTIONS**

-----

**L'ORDRE DU JOUR ÉTANT ÉPUIsé  
LA SÉANCE EST LEVÉE À 20H15**